

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 25 JANVIER 2022 – 19H00
SALLE POLYVALENTE DE SOUZY

BATIMENT

Entretien des locaux – Lot 01 Nettoyage des Locaux

Le conseil communautaire,

- Considérant l'accord cadre «Entretien des locaux »- Lot 1 : Nettoyage des locaux », signé par la CCMDL pour une durée de 2 ans et 3 mois avec la société MAISON HAUTE PROPTE à compter du 1^{er} janvier 2020 et pour un montant maximum de 230 000 € HT,
- Considérant la réflexion menée sur les bâtiments à entretenir en régie,
- Considérant la possibilité de prolonger la prestation pour 6 mois soit jusqu'au 30 septembre 2022 en restant en dessous des seuils maximums fixés par l'accord cadre puisque les prestations s'élèvent à environ 5 500 €HT par mois,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le projet d'avenant n°1 a passé avec la société Maison Haute,

AUTORISE Monsieur le Président à le signer.

INSTITUTION

Désignation des représentants pour la Commission Locale de l'Eau du SAGE Loire en Rhône-Alpes

Le conseil communautaire,

- Vu l'arrêté du 8 décembre 2021 portant sur le renouvellement de la commission locale de l'eau (CLE) du SAGE Loire en Rhône-Alpes,
- Considérant la nécessité pour la CCMDL de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la désignation de Monsieur Norbert DUPEYRON comme titulaire et Monsieur Pierre DUSSURGEY comme suppléant pour représenter la CCMDL à la CLE du SAGE Loire.

AGRICULTURE ET FORETS

Accompagnement installation jeune agriculteur à Haute-Rivoire- Portage foncier approbation convention tripartite avec la SAFER et l'exploitant

Le conseil communautaire,

- Considérant le souhait de la CCMDL, dans le cadre de sa politique agricole, d'accompagner le renouvellement des générations agricoles,
- Vu la convention cadre d'Assistance Technique Foncière liant la CCMDL et la SAFER, permettant à la CCMDL de solliciter les prestations et accompagnements SAFER
- Considérant la lettre de mission donnée à la SAFER pour l'acquisition de la propriété de Monsieur Christian BERTHET à Haute Rivoire afin de porter ce foncier sur une durée de 3 ans,
- Considérant le besoin pour Monsieur Johan MILAN d'utiliser lesdits biens à une fin agricole et sur la durée du portage, il est nécessaire de mettre en place un prêt à usage ainsi qu'une convention relative aux travaux nécessaire à la poursuite de l'exploitation, entre le prêteur du bien (La SAFER), l'emprunteur (Monsieur Johan MILAN) et le demandeur (la CCMDL),

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la convention de prêt à usage et la convention relative aux travaux nécessaire à la poursuite d'exploitation,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions.

Collecte pneus : subvention LEADER

Le conseil communautaire,

- Considérant la nécessité pour l'environnement d'inciter les agriculteurs du territoire à évacuer des pneus usagers présents sur les exploitations,
- Considérant le souhait de la CCMDL de soutenir cette démarche,
- Considérant le plan de financement proposé:

DEPENSES		RECETTES	
Collecte et des recyclages pneus	35 700 € TTC	CCMDL (20%)	7 140 €
		LEADER (80%)	28 560 €

A l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une subvention LEADER d'un montant maximum de 28 560 € pour la mise en œuvre de cette opération.

Convention de coopération : recherche action « Fermes U+ »

Le conseil communautaire,

- Considérant le travail engagé par l'Ecole Nationale d'Architecture de Lyon (ENSAL) depuis 2019 sur la restructuration des fermes traditionnelles des Monts du Lyonnais,
- Considérant le souhait de l'ENSAL d'approfondir le sujet traité avec le cabinet d'architecture Atelier 43, soutenu par la Caisse des dépôts,

- Vu le projet de convention partenariale au travers de laquelle la CCMDL s'engage à :
 - ✓ Suivre le projet en participant à la recherche action.
 - ✓ Etre ressource d'informations et d'expérience.
 - ✓ Mobiliser des acteurs locaux.
 - ✓ Apporter un soutien logistique.

A l'unanimité des membres présents,
APPROUVE le projet de convention liant l'ENSAL et la CCMDL,
AUTORISE Monsieur le président à signer la convention.

FONCIER

Hurongues - Acquisition parcelles propriété du Département

Le conseil communautaire,

- Vu la délibération N°210506 du 25 mai 2021 validant l'acquisition de parcelles, propriétés du département :
 - ✓ à Hurongues pour permettre de futurs projets touristiques : 5 723 m² à 22.892 €HT
 - ✓ à proximité de la zone d'activité « Grange Eglise II » - acquisition d'un délaissé de voirie,
- Vu le document d'arpentage rendu par le géomètre faisant apparaître des surfaces différentes représentant une surface totale de 561 m² (et non 468 m²) à 8 € HT/m² soit 4.488 €HT pour le délaissé de voirie,

A l'unanimité des membres présents,
APPROUVE l'acquisition au Département d'une parcelle de terrain située le long de la RD2 sur la Commune de Pomeys, cadastrée AH 913 et AH 916 d'une surface de 5723 m², au prix de 22 892€,
APPROUVE l'acquisition au Département d'une parcelle de terrain situé à proximité de la zone d'activité de Grange Eglise II d'une superficie de 561 m² correspondant à un reliquat de la parcelle AH 917 et de 441m² d'emprise du domaine public, au prix de 4 488 €.
AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte authentique.

SOLIDARITES ACTIVES

ADMR – Versement d'une subvention 1er acompte pour les structures dont la convention se termine en décembre 2021

Le conseil communautaire,

- Vu les conventions d'objectifs et de moyens avec les associations d'aide à domicile arrivant à échéance au 31/12/2021
- Considérant le besoin pour ces associations d'une avance sur la subvention 2022, dans l'attente des conventions à intervenir représentant 25% de la subvention 2021 :

STRUCTURES	SUBVENTION 2021	PROPOSITION ACOMPTE
ADMR des Hauts du Lyonnais	50.181,00 €	12 545,25 €
ADMR de St Laurent de Chamousset	43.404,00 €	10.851,00 €

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le versement des avances sur la subvention 2022 à verser aux associations conventionnées en matière d'aide à domicile représentant 12 545,25€ pour l'ADMR des Hauts du Lyonnais et 10 851 € pour l'ADMR de Saint Laurent de Chamousset.

ECONOMIE

ZA Croix Chartier : commune de St Denis sur Coise - Avenants lot 1 et 2 au marché de viabilisation tranche 4

Le conseil communautaire,

- Considérant l'avancement des travaux de viabilisation de la tranche 4 de la ZA Croix Chartier et du besoin de prendre en compte des demandes de travaux supplémentaires ou à réaliser plus rapidement,
- Considérant le lot 1 : Terrassement et Assainissement et le besoin d'augmenter le montant des travaux suite aux différentes modifications en cours de chantier notamment la modification des surfaces et des profils de voirie
 - ✓ Montant du marché : 99.513,55 €HT
 - ✓ Avenant : 5.507,78 €HT
 - ✓ Montant total : 105.022,33€ HT – 126.026,80 €TTC
- Considérant le lot 2 : Voirie et le souhait de réaliser la tranche optionnelle rapidement sans modification du montant du marché,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les avenants à intervenir pour les marchés 2021-028-01 & 2021-028-02 et ayant pour conséquence une augmentation du coût global des travaux de 5.507,78 €HT.

AUTORISE Monsieur le Président à signer les avenants à intervenir.

ZA Croix Chartier à St Denis sur Coise - cession terrain

Le conseil communautaire,

- Considérant le souhait de l'entreprise FAURE d'acquérir 2 105m² sur la ZA Croix Chartier
- Vu le prix de vente proposé de 40€ HT/m² soit 84 200 € HT
- Vu l'avis du service des domaines en date du 7 janvier 2022

A l'unanimité des membres présents :

APPROUVE la cession d'environ 2 105m² correspondant à la parcelle A 1697 situé ZA Croix Chartier à Saint Denis Sur Coise au prix de 40 € HT/m² à la SCI FAURE ou tout autre personne s'y substituant,

APPROUVE le montant de la TVA concernant cette cession soit 16 840 €,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la promesse de vente à intervenir ainsi que l'acte authentique le cas échéant.

Attribution d'une aide exceptionnelle à l'entreprise Prismaflex pour un investissement immobilier- zone d'activité la Bourrie – commune de Haute-Rivoire

Le conseil communautaire,

- Considérant le projet de développement de l'entreprise PRISMAFLEX sur la ZA la Bourrie à Haute Rivoire et son souhait d'agrandir le bâtiment existant – projet estimé à 270 000€,
- Considérant la demande d'une subvention de 150 000 € conformément aux règles applicables aux aides « de minimis »,
- Considérant le souhait de la CCMDL de maintenir une dynamique d'emploi et une attractivité économique sur le territoire,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'attribution exceptionnelle d'une aide de « minimis » et le versement de la subvention de 150 000 € HT.

ZA Les Prébendes – acquisition plateforme Prismaflex – régularisation

Le conseil communautaire,

- Considérant le projet global de restructuration des entreprises Prismaflex et Bionatis à Haute Rivoire pour permettre le développement de chacune de leurs activités,
- Vu la délibération n°210726 du 20 juillet 2021 prévoyant l'acquisition par la CCMDL d'une partie de la plateforme Prismaflex,
- Vu le document d'arpentage faisant apparaître une régularisation parcellaire : Achat des parcelles D962 (121m²), D965 (10 737m²) et C1991 (944m²) pour une surface totale de 11 802m²,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'achat de 11 802m² correspondant aux parcelles D962, D965 et C1991 par la CCMDL à l'entreprise Prismaflex pour un montant de 380.000 € net de taxe,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la promesse de vente à intervenir ainsi que l'acte authentique le cas échéant.

ZA Villedieu à Chevrières – cession terrain à M LOPEZ

Le conseil communautaire,

- Considérant le souhait de Monsieur LOPEZ, gérant de l'agence PEUGEOT à la Talaudière – SCI TNL, d'acquérir 979 m² sur la ZA de Villedieu,
- Vu le prix de vente proposé de 33€ HT/m² soit 32 307 € HT,
- Vu l'avis du service des domaines en date du 5 janvier 2022,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée B889 ZA Villedieu d'une surface d'environ 979 m², sur la commune de Chevrières, à la SCI TNL représentée par Monsieur Thierry LOPEZ ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant au prix de 33 €HT/M² soit un prix de 32 307 €HT

AUTORISE Monsieur le Président à signer la promesse de vente et l'acte authentique à intervenir

ZA du Pertuis à Ste Catherine - cession terrain à M PORTELLA

Le conseil communautaire,

- Considérant le souhait de Monsieur PORTELLA, gérant de la société AIP d'acquérir le bâtiment ainsi que le terrain attenant situés ZA du Pertuis à Ste Catherine composé comme suit :
 - ✓ un bâtiment de 200 m² au sol au prix de 150 000 € HT
 - ✓ un terrain attenant d'une surface de 729 m² au prix de 35 €HT/m² soit 25 515 € HT
- Vu l'avis des domaines en date du 14 décembre 2022,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la cession d'un bâtiment de 200 m² au sol ainsi qu'un terrain attenant d'une superficie de 729 m² situés sur la parcelle cadastrée D868 sis ZA du Pertuis à Ste Catherine au prix de 175 515 €HT au profit de la société AIP – agencement Intérieur Portela ou toute autre personne s'y substituant,

APPROUVE le montant de la TVA concernant cette cession soit 35 103 €.

Pépinière d'entreprises Axone à St Clément les Places - vente des 4 ateliers aux entreprises locataires

Le conseil communautaire,

- Considérant que la CCMDL est propriétaire de 4 ateliers situés à la pépinière AXONE à St Clément les Places, et que ces ateliers sont loués à des entreprises souhaitant acquérir ces tènements,
- Considérant l'atelier 1, occupé par l'entreprise EAIS et proposé au prix de 500 €HT/m² soit 57 590 € HT avec une déduction de 5 000€ car l'entreprise ne souhaite pas bénéficier de la chaudière électrique proposée par la CCMDL,
- Considérant l'atelier 2, occupé par l'entreprise MOSER NETTOYAGE et proposé au prix de 500 €HT /m² avec une déduction de 5 000€ car l'entreprise ne souhaite pas bénéficier de la chaudière électrique proposée par la CCMDL,
- Considérant l'atelier 3 et 4 occupés par l'entreprise AXBIOTEC et proposé au prix de 500 €HT/m² soit 113 370 €HT,
- Vu l'avis des domaines rendu pour la cession de ces 4 ateliers,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la cession de l'atelier 1 à l'entreprise EAIS ou toute autre personne s'y substituant pour un montant de 52 590 € HT soit 63 108€ TTC,

APPROUVE la cession de l'atelier 2 à l'entreprise MOSER ou toute autre personne s'y substituant pour un montant de 52 545 € HT soit 63 054€ TTC,

APPROUVE la cession de l'atelier 3 et 4 à l'entreprise AXBIOTEC ou tout autre personne s'y substituant pour un montant de 113 370 €HT soit 136 044€ TTC,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte authentique le cas échéant.

MARCHE PUBLIC

ZA le Plomb à Pomeys - attribution du marché de travaux d'aménagement phase 3

Le conseil communautaire,

- Considérant le besoin de viabilisation de la ZA du Plomb suite à plusieurs demandes d'installations de prospectus notamment le SIEMLY,
- Vu l'appel d'offres lancé le 26 novembre 2021 composé comme suit :
 - ✓ Lot n°1 : Terrassements – Assainissement – Empierrement – réseaux secs
 - ✓ Lot n°2 : Voirie
 - ✓ Lot n°3 : Espaces verts
- Vu les offres reçues et l'analyse faite par le maître d'œuvre Réalités, la commission MAPA propose d'attribuer :
 - ✓ Lot 1 TP Lacassagne pour un montant de 258 056,45 € HT
 - ✓ Lot 2 Eiffage route pour un montant de 215 168,50 € HT
 - ✓ Lot 3 la Clé des Champs pour un montant de 34 590 € HT

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le classement des offres issu de la proposition de la commission MAPA concernant l'attribution des marchés

AUTORISE Monsieur le Président à signer les marchés à intervenir.

ASSAINISSEMENT

Approbation convention spéciale de déversement d'eaux résiduelles non domestiques dans le réseau collectif d'assainissement pour la station de St Symphorien sur Coise avec l'entreprise CHILLET

Le conseil communautaire :

- Considérant que l'entreprise CHILLET s'est installée sur son nouveau site le Haut de la Guilletière – La Cadorce à St Symphorien sur Coise
- Vu la nécessité de signer une nouvelle convention spéciale de déversement pour autoriser l'entreprise à déverser ses eaux usées autres que domestiques, dans le réseau d'assainissement via un branchement d'eaux usées situé devant l'entrée.

A l'unanimité des membres présents :

APPROUVE la convention de déversement des eaux usées à passer avec l'entreprise CHILLET SAS.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention à intervenir.

COMMERCE ET ARTISANAT

Convention pour l'abondement du fonds de prêt d'honneur avec Rhône Développement Initiative - RDI 2022

Le conseil communautaire :

- Considérant le rôle important de RDI intervenant depuis de nombreuses années sur le territoire des Monts et Coteaux du Lyonnais avec, notamment, l'attribution de

prêts d'honneur destinés à conforter les apports personnels des porteurs de projet et gérer un dispositif de garantie sur prêts bancaires,

- Considérant que la CCMDL et la Région sont signataires d'une convention autorisant la CCMDL à intervenir en aide auprès des entreprises en s'inscrivant dans les régimes d'aides fixés par la Région,
- Vu la proposition d'abondement du fonds de prêt d'honneur avec RDI à hauteur de 12 000 €,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'actualisation de la convention relative aux aides économiques entre la région Auvergne Rhône Alpes et la CCMDL,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention prenant en compte l'abondement du fond de prêt d'honneur avec RDI pour 2022.

HABITAT

Prise en charge des frais de dossier résiduels du PIG42 sur l'année 2021

Le conseil communautaire :

- Vu le PIG mis en place par le Département de la Loire pour les 7 communes ligériennes de la CCMDL de 2019 à 2022,
- Considérant le souhait de la CCMDL, dans un souci d'égalité de traitement des propriétaires de l'ensemble du territoire réalisant des travaux sur leur logement, que la collectivité prenne en charge la part restante des frais de dossiers déposés dans le cadre du PIG Loire en 2021 selon le barème suivant :
 - ✓ 200 € pour le montage d'un dossier relatif à des travaux d'autonomie
 - ✓ 320 € pour un dossier relatif à des travaux d'amélioration énergétique
- Vu les 16 dossiers déposés en 2021 dont 8 en « autonomie » et 8 en « rénovation énergétique » ,

A l'unanimité des membres présents,

VALIDE la prise en charge des frais de dossiers déposés en 2021 dans le cadre du Programme d'Intérêt Général de la Loire représentant la somme de 4 160 € que la CCMDL rembourserait aux ménages,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces et à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Financement Leader sur le poste animation transition écologique et gestion des déchets

Le conseil communautaire :

- Considérant le souhait de la CCMDL de recruter un animateur transition écologique et gestion des déchets pour sensibiliser le jeune public aux enjeux environnementaux et plus globalement de la transition écologique,
- Considérant le caractère expérimental de la démarche, le conseil sollicite une aide du programme LEADER pour financer à hauteur de 80% le poste sur la première année :

DÉPENSES		RECETTES	
Objet	Montant	Financeurs	Montant
Poste animation sensibilisation transition écologique et gestion des déchets 12 mois	34 471.32 €	FEADER	27 577.06 €
		Autofinancement	6 894.26 €
Total	34 471.32 €	Total	34 471.32 €

A l'unanimité des membres présents :

APPROUVE cette opération,

VALIDE le plan de financement prévisionnel de l'opération visée par la subvention LEADER,

SOLLICITE auprès du LEADER une subvention d'un montant maximum de 27 577.06 € pour la mise en œuvre de cette opération.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président,
Régis CHAMBE

